



Assurance juridique conseillée pour achat maison???

Par **mem**, le **16/03/2012** à **16:26**

Bonjour,
Ma fille achète une maison ancienne et il y a de l'amiante au niveau de la toiture, de l'extension de sa cuisine.
Elle a fait une demande de prêt et le conseiller lui recommande de prendre une assurance juridique, au cas où, elle aurait des problèmes de vices cachés.
Ma question est : lorsqu'on achète un ancien logement, avons-nous des garanties sur les éventuels vices cachés ou conseillez-vous aussi de prendre une assurance juridique, au cas où.
Merci pour vos réponses.